

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

OBJET : Attribution d'une subvention d'investissement au SDIS 13.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement au SDIS 13 d'un montant de 345 454 € correspondant à la participation du Conseil départemental au programme de réhabilitation et d'extension des centres de secours et d'incendie pour l'exercice 2020, conformément aux dispositions des conventions partenariales en vigueur.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget du Département.

A l'unanimité

Mesdames DEVESA, SAEZ, DALBIN et Messieurs FÉRAUD, REY et GAZAY ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées